

**CHAMPIONNAT DE FRANCE  
INDIVIDUEL DE DUATHLON**

**LONGUE DISTANCE  
(10km/ 60km/ 10km)**

**SAISON 2012**

**CAHIER TECHNIQUE**



**FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
TRIATHLON**

2, rue de la Justice - 93213 Saint-Denis La Plaine Cedex

☎ 01.49.46.13.50 / 📠 : 01.49.46.13.60

Email : [contact@fftri.com](mailto:contact@fftri.com) / site web : [www.fftri.com](http://www.fftri.com)

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>PRESENTATION</b>	<b>3</b>
<b>RESPONSABILITES</b>	<b>3</b>
<b>LOGISTIQUE DE COURSE</b>	<b>4</b>
<b>LOCAUX ET ZONES ANNEXES</b>	<b>5</b>
<b>VEHICULES</b>	<b>6</b>
<b>MATERIELS ET EQUIPEMENTS</b>	<b>6</b>
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>7</b>
<b>PRESTATION DE SERVICES</b>	<b>7</b>
<b>DIRECTION DE COURSE ET ARBITRAGE</b>	<b>7</b>
<b>INSCRIPTIONS, CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENTS</b>	<b>8</b>
<b>MEDICAL ET SECURITE</b>	<b>8</b>
<b>CONTROLE ANTI-DOPAGE</b>	<b>9</b>
<b>COMMUNICATION, ANIMATION ET PROTOCOLE</b>	<b>9</b>
<b>REMISE DES PRIX</b>	<b>9</b>
<b>GRILLE DE PRIX</b>	<b>10</b>
<b>PUBLICITE</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE 1 : PLAN TYPE D'UNE AIRE D'ARRIVEE</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXE 2 : PROTOCOLE DE REMISE DES PRIX</b>	<b>13</b>

## INTRODUCTION

Ce cahier technique a été élaboré et révisé au 22 octobre 2011 en fonction de la Réglementation Sportive et du partenariat fédéral en vigueur pour la saison 2011. Dans le cas d'une évolution éventuelle de ceux-ci pour 2012, des chapitres pourront être rectifiés, et les organisateurs s'engagent à les respecter.

## PRESENTATION

Les courses au programme se déroulent sur le format 80 Km (10 Km, 60 Km, 10 Km)

Le nombre de concurrents maximum est fonction de la capacité d'accueil de l'organisation. Dans ce cas, sauf pour les qualifiés d'office et les élites, l'organisateur enregistre les inscriptions par ordre d'arrivée. Elles se déroulent dans les conditions prévues par la RGF, sans aspiration-abri autorisé.

Les placements sur la ligne de départ ci-dessous seront privilégiés :

- groupe Elite homme
- groupe Masters homme
- groupe Elite femme et groupe d'âges femmes
- groupe groupes d'âges hommes
- groupe open hommes

La course concernée se déroule suivant le programme définitif déterminé par la Commission Nationale des Grandes Epreuves (C.N.G.E.) en fonction des configurations particulières rencontrées après visite des sites.

L'Opérateur peut, en parallèle, organiser tout type de course prévu à la Réglementation Générale de la F.F.TRI. La grille de prix se présentera sous la forme d'une prime par équipe et en aucun cas en une prime individuelle..

Il ne peut en aucune manière, y avoir une quelconque interférence entre les courses du Championnat de France, prioritaires en termes d'horaires, et les autres courses au programme.

Toutes les courses annexes doivent être agréées par la F.F.TRI. conformément à la procédure prévue par la Réglementation Générale Fédérale.

## RESPONSABILITES

L'opérateur a la charge, sous contrôle de la F.F.TRI., de l'organisation de la manifestation qui comprend l'épreuve sportive et toutes les opérations annexes à son bon déroulement :

- la production, transmission et mise en place de tous supports (plaquettes, programmes, affiches, etc.) d'information et de communication ainsi que des équipements et des éventuels objets publicitaires relatifs à la manifestation
- la mise en place logistique et technique de la (des) course(s), et les fournitures en ressources humaines et matérielles et en prestations de services nécessaires à cette mise en place et à son bon déroulement
- la mise en place de la réception et l'accueil des athlètes, des officiels, de la presse et toutes les fournitures en ressources humaines et matériels nécessaires à cette réception et à son bon déroulement
- la mise en œuvre de l'épreuve sportive et de toutes opérations commerciales, protocolaires et publicitaires s'y rapportant

L'opérateur atteste disposer, et s'engage à présenter :

- 6 mois minimum avant l'évènement les lettres d'avis favorables des mairies concernées, (mairies des lieux désignés où se déroule tout ou partie de l'épreuve),
- 3 mois minimum avant l'évènement un dossier technique comprenant :
  - programme et horaires
  - organigramme du comité d'organisation
  - plan de la Ville et localisation des structures d'accueil et d'hébergement,

## CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE DUATHLON LONGUE DISTANCE - SAISON 2012

- plan des zones départ et arrivée natation et de l'aire de transition
- plan de la zone arrivée et localisation des locaux annexes
- plan des parcours avec profils et dénivelés pour le cyclisme et course à pied, carte I.G.N. (25000) des parcours
- positionnement de la sécurité (signaleurs, CB,)
- plan de secours et d'intervention
- timing du montage de la logistique matériel
- plan du cadastre (1000) des zones natation, transition et arrivée

**L'opérateur s'engage à traiter avec un prestataire « chronométrage et classements » et des animateurs agréés par la F.F.TRI. (cf liste aux rubriques concernées).**

# LOGISTIQUE DE COURSE

Les dispositions ci-après mentionnées sont spécifiques au Championnat de France et viennent en complément de la Réglementation Générale de la F.F.TRI. où sont énumérées les règles communes à tous les types de course.

### L'opérateur est en charge de :

#### **Aire de Transition**

Une aire entourée de barrières de sécurité et aire équipée des supports vélos nécessaires et entourée de barrières de sécurité. Il est souhaitable que les trajets des concurrents soient recouverts d'un revêtement type moquette. Elle doit pouvoir accueillir un nombre de concurrents déterminé par la capacité d'accueil de l'organisateur. Seules les affaires « courses » des concurrents sont acceptées à leur emplacement. L'opérateur devra prévoir un lieu de stockage des autres sacs concurrents.

#### **Parcours Course à Pied**

Le parcours course à pied est effectué sur route bitumée ou terrain stabilisé. Il est fermé à la circulation et sa largeur doit permettre le passage aisé de motos télévisuelles et d'animation sans gêne aux concurrents. Il comporte également une boucle de pénalité en aller / retour (Cf Régl. Sportive).

Le parcours doit se dérouler sur des boucles d'au moins 5km chacune. Le Délégué Technique Fédéral peut apporter des modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'opérateur.

Les fléchages au sol sont tracés par l'opérateur. Les changements de direction sont fléchés au sol 2 fois consécutivement à partir de 250 mètres avant le point considéré. La logistique directionnelle mise en place doit être sans équivoque pour les participants

#### **Parcours Cyclisme**

**Le Championnat de France Individuel Longue Distance se déroule dans des conditions d'aspiration-abri non autorisé.**

Le nombre de tours n'excède pas 2 tours. Le Délégué Technique Fédéral peut apporter des modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'opérateur.

**La circulation automobile est au minimum interdite dans le sens contraire à la course.**

Les fléchages au sol sont tracés par l'opérateur. Toutes courbes ou dénivelés dangereux ou changement de direction sont indiqués 2 fois consécutivement à partir de 250 mètres avant le point considéré.

#### **Zone d'Arrivée**

La ligne d'arrivée est de part et d'autre protégée par des barrières de sécurité permettant le positionnement de banderoles publicitaires.

L'arrivée se fait sur une ligne droite. **Aucun véhicule n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.**

L'aire d'arrivée fermée est autorisée seulement aux :

- athlètes

## CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE DUATHLON LONGUE DISTANCE - SAISON 2012

- aux personnes dûment accréditées

Cette aire inclut :

- une zone d'arrivée environ 100 derniers mètres de la ligne d'arrivée et d'environ 40m carrés après la ligne d'arrivée
- une zone d'arbitrage 2m carrés
- un portique arrivée
- une zone réservée au chronométrage
- une estrade presse placée dans l'axe de la ligne d'arrivée
- un espace médical déterminé en fonction des besoins médicaux nécessaires à la course considérée comme détaillé au paragraphe Médical et Sécurité
- un espace ravitaillement

Contiguë à cette aire on trouve :

- un espace interview, d'environ 4 m<sup>2</sup>.

A proximité immédiate de l'aire d'arrivée fermée on trouve :

- un espace de récupération d'environ 50m<sup>2</sup> (kiné)
- un local arbitre d'environ 20m<sup>2</sup>

A moins de 200m de l'aire d'arrivée fermée on trouve :

- le local de contrôle anti dopage comprenant 2 WC et une salle attenante équipée d'une table de 2m<sup>2</sup> et d'au minimum 10 chaises
- le local prévu pour le jury d'appel

(Voir l'annexe 1, présentant une proposition de zone d'arrivée).

# LOCAUX ET ZONES ANNEXES

## L'opérateur est en charge de :

### Aire d'arrivée

Toutes les installations prévues plus haut sur et au voisinage de celle-ci.

### Salle Retrait des Dossards

Une salle d'au minimum 60m<sup>2</sup> est prévue pour le retrait des dossards.

### Salle de Briefing

**Une salle pouvant accueillir au moins 200 personnes disposant d'une sonorisation, d'un écran, d'un ordinateur et d'un vidéo projecteur.**

### Salle de Presse

Une salle réservée à la Presse et équipée :

- 1 téléphone
- un accès Internet.

### Divers

- une aire protégée pour l'éventuelle installation du village de tentes
- une aire réservée au stationnement des motos (Parc Motos)
- une aire parking V.I.P. et une aire parking concurrents
- des aires de ravitaillement mis en place sur la course à pied pour chaque point considéré :
  - poste de ravitaillement Liquide (L) = 1 table de 2m<sup>2</sup> minimum pour l'eau + 25 mètres plus loin 1 table de 2m<sup>2</sup> minimum pour les produits énergétiques + 25 mètres plus loin 1 table de 2m<sup>2</sup> minimum pour l'eau
  - poste d'épongeage (E) = 3 récipients de 100 L
  - un poste de ravitaillement Solide (S) = 1 table de 2m<sup>2</sup> minimum pour les produits solides sur la ligne d'arrivée

## VEHICULES

### L'opérateur est en charge de :

- 1 moto ouvreuse devant le (la) premier(ère) de la course
- 1 moto balai sur le dernier tour cyclisme et course à pied
- les motos nécessaires :
  - 1 moto affectée à la direction de course
  - 1 moto affectée à la Direction Technique Nationale
  - 3 motos affectées à l'arbitrage
  - 1 quad dans le cas d'une course à pied sur sable ou gravier, ,
  - 2 motos pour les photographes (changement à chaque tour)
- tous véhicules médicaux

## MATERIELS ET EQUIPEMENTS

### La F.F.TRI. est en charge de :

#### Matériels Divers

- les autocollants de cadre et de casque
- du ruban final et de toutes les médailles et maillots de Champion(ne) de France (cf détail rubrique « Communication, Animation et Protocole »)

### L'opérateur est en charge de :

La fourniture de base se détaille comme suit :

#### Horloges

- 1 horloge sur la ligne d'arrivée

#### Portiques et Tribune

- un portique arrivée NON GONFLABLE

#### Podiums

- un podium animation avec sonorisation (30m<sup>2</sup> minimum)
- un podium presse située dans l'axe de la ligne d'arrivée
- un podium à 3 marches pour la remise des prix

#### Matériels Divers

- les supports vélos
- toutes barrières de sécurité nécessaires à la protection des parcours
- toutes tables, récipients et éponges nécessaires aux postes de ravitaillements
- tout support pour la signalisation verticale des parcours cyclisme et course à pied
- tout moyen de communication organisation (téléphones portables, talkies walkies)

#### Stands Exposants / Partenaires

- un éventuel village de tentes regroupant stands de vente et d'exposition et tentes de réception ainsi qu'un stand mis à disposition pour la F.F.TRI.

#### Cartes d'accréditation

- la fourniture de cartes d'accréditation pour :
  - o la presse
  - o les VIP
  - o les officiels F.F.TRI.

- o les organisateurs
- la fourniture de macarons moto

### **Equipements, Produits de Ravitaillement**

- **L'opérateur s'engage à remettre aux participants une dotation qui comportera au minimum 1 tee shirt**
- les tee-shirts organisation et concurrents, **dont le visuel est à faire valider par le service communication de la F.F.TRI. avant fabrication**
- la présence éventuelle des logos des partenaires fédéraux sur les tee-shirts sera fonction du « volume » de partenariat rendu à l'opérateur
- le matériel pour signalisation et fléchage des parcours, panneaux identifications véhicules
- les sacs concurrents, dossards
- tout produit liquide et solide de ravitaillement

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **L'opérateur est en charge de :**

- tout personnel de protection des circuits
- tout personnel de protection et de contrôle des entrées de l'aire de transition, du parc motos, et des salles à disposition de l'organisation
- tout personnel de mise en place et enlèvement des banderoles, oriflammes (partenaires locaux et fédéraux) et distribution publicitaire (3 personnes minimum)
- tout personnel et matériel de manutention pour réception, expédition
- tout personnel pour montage et démontage du matériel fédéral (4 personnes minimum)
- tout personnel et matériels de manutention pour réception, expédition et installation du matériel fédéral
- tout personnel de manutention pour évolution de l'aire de transition et des zones départ et arrivée au fur et à mesure du déroulement de la course
- tout personnel de ravitaillements
- tout pilote de voiture, moto, au regard des véhicules prévus
- tout personnel médical, et assesseur au contrôle anti-dopage
- tout personnel assesseur à l'arbitrage et au classement
- tout personnel protocole et accueil
- tout personnel de conditionnement des sacs concurrents et de retrait des dossards

## **PRESTATION DE SERVICES**

### **L'opérateur est en charge de:**

- la prise en charge d'un maximum de **23 nuitées** dont la répartition est fixée par la F.F.TRI. (délégués techniques, arbitres, élus fédéraux, invités, production télé...) et d'un repas officiel pour 12 personnes
- l'accueil concurrents et le retrait des sacs et dossards correspondants
- l'accueil des officiels et de la presse et leurs transferts éventuels durant leur séjour
- la surveillance de l'aire de transition et de la zone arrivée (village de tente et stands annonceurs)
- la prise en charge des repas le jour de la course pour l'arbitrage, le personnel fédéral, la production tv et la presse

## **DIRECTION DE COURSE ET ARBITRAGE**

### **La F.F.TRI. est en charge de :**

- la Direction de la Course
- la désignation des Arbitres (5 minimum) de la course et prend en charge les frais s'y rapportant

**L'opérateur est en charge de :**

- des besoins en arbitrage complémentaire et prend à sa charge tous les coûts relatifs au complément d'arbitres fournis par la L.R.TRI.

## **INSCRIPTIONS, CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENTS**

### **Procédure d'inscription**

**L'opérateur est en charge de :**

- classement de l'épreuve et fournit la prestation humaine et matérielle correspondante :
  - enregistrement des participants
  - relevé de temps et calcul des classements
- L'opérateur est **tenu d'engager un prestataire agréé par la F.F.TRI.** selon une liste validée annuellement par la Direction des Grandes Epreuves et transmise sur simple demande au siège fédéral.

La F.F.TRI. communique à chacune de ses L.R.TRI. les quotas d'athlètes auxquels elles ont droit.

Sur la base du formulaire inséré dans le dossier d'inscription, la F.F.TRI. pour les qualifiés d'office et les L.R.TRI. pour les qualifiés de leur territoire, sont chargées de transmettre à l'opérateur les formulaires d'inscription.

Les inscriptions ne sont acceptables que si elles sont validées soit par la F.F.TRI., soit par la L.R.TRI. et **comportent les cachets de la F.F.TRI. ou de la L.R.TRI..** Un contrôle pourra être effectué par la DGE.

Chaque L.R. transmet ses inscriptions auprès de l'opérateur dans le délai prévu par la Réglementation Générale Sportive en vigueur (RGS). Au-delà, l'opérateur est libre de refuser les inscriptions hors délai ou d'appliquer un coût d'inscription taxé

Si après cette limite, des places sont toujours disponibles, l'opérateur peut accepter autant de compétiteurs libres qui partiront avec les vagues Groupes d'âges, mais seront classés sous l'appellation "Open". L'opérateur fait son affaire de l'enregistrement des inscriptions des éventuels concurrents en "Open".

### **Modalités de classement**

CF Réglementation Générale Fédérale – Chap : **Réglementation Sportive de l'année en cours**

- 1 Classement Championnat de France Elites Hommes et 1 Classement Elites Femmes. Ce classement intègre tous les concurrents inscrits en Vague ELITE.
- 1 Classement Championnat de France Masters Hommes et 1 classement Masters Femmes
- 1 Classement Vainqueur des Catégories d'âges Hommes et 1 Classement par Catégorie d'âges Femmes. Ces classements sont effectués par Groupe d'âges de S1 à S4 et de V1 à V12.
- 1 classement Champions de France des Clubs masculins (au moins 10 équipes au départ)
- 1 classement Champions de France des Clubs féminins (au moins 5 équipes au départ)

## **MEDICAL ET SECURITE**

L'opérateur a l'entière maîtrise de l'organisation médicale.

**L'opérateur est en charge :**

## CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE DUATHLON LONGUE DISTANCE - SAISON 2012

- De l'organisation médicale de l'épreuve dans le respect de la RGF
- Des coûts financiers engendrés par la mise en place de la structure médicale de l'organisation. Cette structure est mise en place sous l'autorité de l'opérateur.

### Moyens matériels & humains

CF Réglementation Générale Sportive

## CONTROLE ANTI-DOPAGE

### La F.F.TRI. est en charge de :

- des coûts afférents à la présence du Délégué Fédéral Anti-Dopage en charge de la tenue du contrôle

### L'opérateur est en charge de :

- la mise à disposition de locaux aménagés et en parfait état de propreté et des produits liquides de ravitaillement comme défini par la F.F.TRI.
- la fourniture des personnels assesseurs au Contrôle Anti-Dopage  
la mise à disposition éventuelle de bénévoles majeurs appelés « Chaperons », chargés d'accompagner au local les athlètes désignés. Leur quantité est fonction du nombre indiqué par le médecin préleveur.

## COMMUNICATION, ANIMATION ET PROTOCOLE

### La F.F.TRI. est en charge de:

- la définition de toutes les opérations de communication avec la presse écrite et télévisuelle
- la transmission de communiqués de presse spécifiques et des brochures de l'épreuve aux journalistes recensés dans le fichier presse F.F.TRI.
- la définition du protocole de remise des prix (annexe 2)
- la fourniture de toutes les médailles et maillots de Champion (ne) de France pour remise des prix {6 premiers Elite (3 femmes et 3 hommes), 6 premiers Seniors (3 femmes et 3 hommes), 6 premiers Masters (3 femmes et 3 hommes) et aux 3 premiers Femmes et Hommes de chaque Groupe d'âges
- la promotion de l'épreuve sur le Site Fédéral [www.fftri.com](http://www.fftri.com)

### L'opérateur est en charge de:

- les prix individuels = coupe ou trophée pour remise des prix officielle sur le podium arrivée = 6 hommes et 6 femmes
- 18 bouquets de fleurs = 3 « élite homme » + 3 « élite femme » + 3 « master homme » + 3 « master femme » + 3 « masters homme » + 3 « masters femme »
- la prestation des animateurs pendant la course et la cérémonie de remise des prix et prend à sa charge les honoraires et les frais correspondants

L'opérateur est tenu d'engager **au minimum 2 animateurs agréés** par la F.F.TRI. selon une liste validée annuellement par la Direction des Grandes Epreuves et transmise sur simple demande au siège fédéral.

- des plaquettes, affiches et tout support relatif à la communication et l'information autour de la course. **Un bon à tirer de chacun des supports édités est soumis pour approbation préalable à la F.F.TRI..**
- de l'organisation de la Pasta-Party la veille de la Course

## REMISE DES PRIX

## CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE DUATHLON LONGUE DISTANCE - SAISON 2012

La remise des Prix s'effectue au cours de la cérémonie « Podium Arrivée ». Elle se déroule sur le Podium « Arrivée » dans les quinze minutes consécutives à l'arrivée des trois premières et des trois premiers de la course considérée, selon le protocole de remise des prix (voir annexe).

# GRILLE DE PRIX

La F.F.TRI. est en charge du versement de la Grille de Prix.

# PUBLICITE

L'épreuve devra être identifiée par le label :

**Championnat de France de Duathlon Longue Distance**

La F.F.TRI. et ses partenaires sont identifiés comme ci-après défini :

- Affichage du logo (emplacement et taille adaptés proportionnellement) sur l'ensemble des documents promotionnels (affiche officielle et formulaires d'inscription, dossiers et communiqués de presse, publicités officielles, achat ou échange d'espace -PQR, PQN, magazine- etc...), résultats et tout matériel imprimé officiel.
- Pavoisement de la F.F.TRI. par drapeaux et/ou oriflammes (8) sur la ligne d'arrivée, aire de transition et de départ

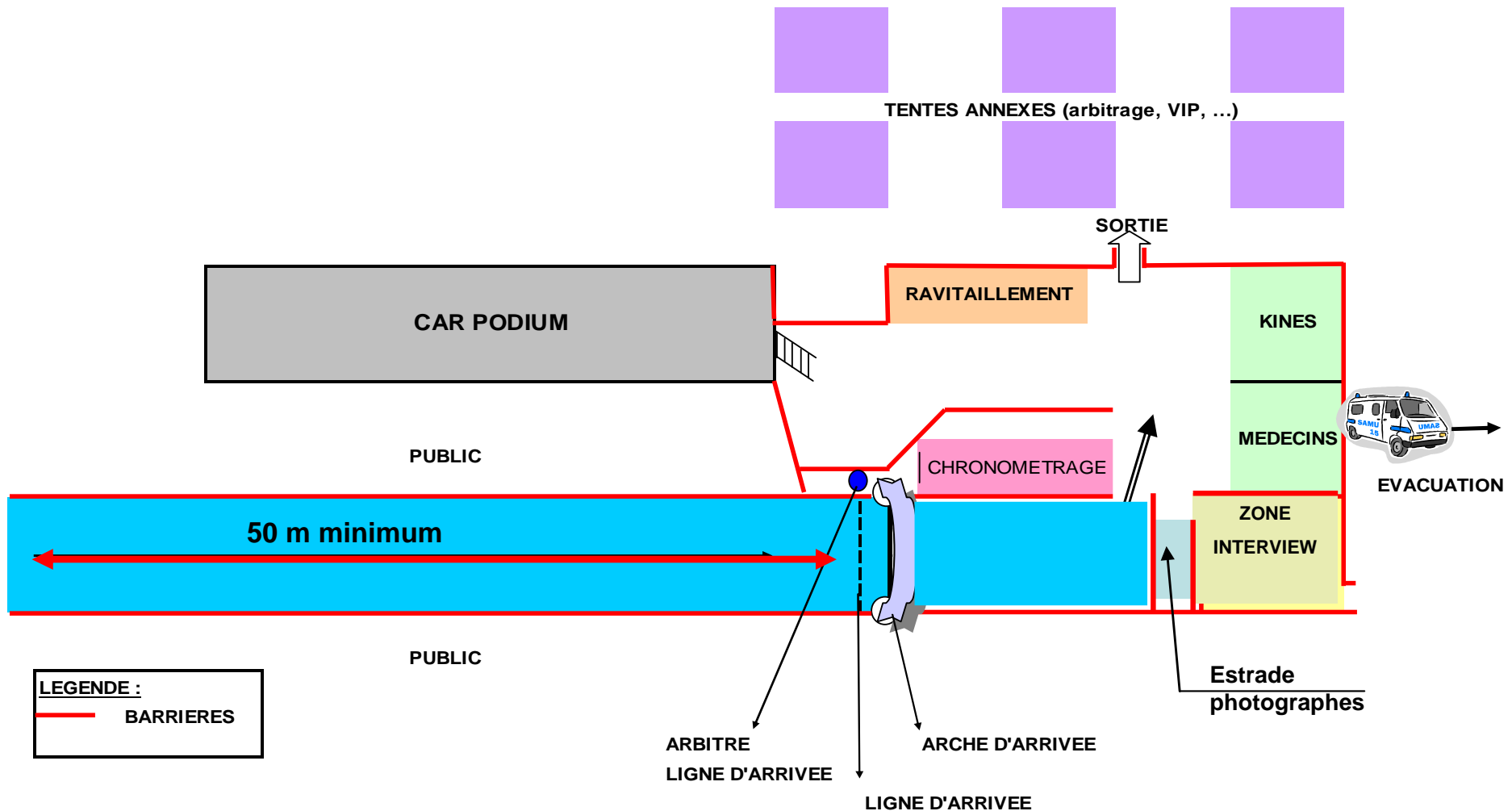
### **L'opérateur est tenu de soumettre tout projet, au secteur communication de la F.F.TRI., avant publication**

- Réservation terrain :
  - 25 % de la surface publicitaire globale sur le portique ou l'arche d'arrivée
  - un minimum de 250 m de calicot sur le Parcours dont 50 m sur le couloir d'arrivée et 50 m dans l'aire de transition
  - 25 % de la superficie publicitaire sur le panneau décoratif derrière le podium et de la décoration de la tribune de presse et de l'espace VIP

L'opérateur comme prévu au présent cahier technique (Ressources Humaines) met à la disposition de la F.F.TRI. les personnels nécessaires à la pose des banderoles ci-dessus évoquées.

# **ANNEXES**

# ANNEXE 1 : PLAN TYPE D'UNE AIRE D'ARRIVEE



# ANNEXE 2 : PROTOCOLE DE REMISE DES PRIX

(issu de la réglementation ITU)

---

Toutes les remises de prix effectuées sur des Grandes Epreuves Fédérales de la F.F.TRI. doivent se dérouler selon le protocole suivant.

Il y a deux types différents de remises de prix :

- les remises de prix "officielles" présentées immédiatement après l'arrivée
- les remises de prix "facultatives" présentées, dans une fonction sociale, quelques heures après l'arrivée

Dans tous les cas, le format, les procédures et les récompenses sont les mêmes.

## I. Format.

1. L'aire de présentation doit être dépourvue de signalétique, sauf :
  - les partenaires Officiels de la F.F.TRI.
  - les partenaires Officiels de l'événement
2. Le fond de podium est aux dimensions (minimum) suivantes :
  - 4 mètres de hauteur
  - 4 mètres de largeur
3. La présentation du fond de podium doit être approuvée par la F.F.TRI.. Le fond de podium inclut :
  - les partenaires Officiels de la F.F.TRI.
  - les partenaires Officiels de l'événement
4. Le podium est composé de trois marches, chacune d'une superficie supérieure d'approximativement à un mètre sur un mètre.
  - Le sommet de la marche du centre est d'une hauteur d'un mètre;
  - Le sommet de la marche de gauche (lorsque vous faites face au podium) est d'une hauteur de soixante-quinze centimètres;
  - Le sommet de la marche de droite (lorsque vous faites face au podium) est d'une hauteur de cinquante centimètres;
  - La face du podium est marquée avec les numéros suivants : '1' (la marche du centre), '2' (la marche de gauche) et '3' (la marche de droite).
  - Chaque numéro est d'une hauteur de 30 cm et dans la police de caractères Helvetica
  - Le logo F.F.TRI. est placé sous le numéro 1.
5. Un tapis rouge (dimension 1 mètre de largeur x 6 mètres de longueur) menant les athlètes au pied du podium, est placé au sol.
6. L'accès à la zone podium est réservé aux personnes accréditées : officiels, VIP et personnes de l'organisation ayant un rôle majeur. La Télévision et les photographes de presse sont placés dans une zone délimitée dans l'axe du podium (de préférence sur une estrade).
7. Le podium doit être clairement visible de la tribune des VIP.

## **II. La Procédure.**

1. Quand tout le monde est en position, l'animateur annonce, "Les médailles seront remises aujourd'hui par Monsieur X /Madame X (en mentionnant le titre et la fonction). Les bouquets de fleurs seront remis aujourd'hui par Monsieur Y /Madame Y (en mentionnant le titre et la fonction).
2. Après une pause de 5 secondes, l'animateur continue, "Premier (ère) et le vainqueur du (le nom de la compétition) est (le nom de l'athlète) de (pays)".
3. Une fois que son nom est appelé, le premier récipiendaire prend sa place sur la marche. L'officiel remettant les médailles et le porteur de médailles s'approchent du podium. L'officiel place la médaille autour du cou du récipiendaire. Le porteur des bouquets de fleurs et l'officiel remettant le bouquet s'approchent du podium. L'officiel remet au gagnant le bouquet. Après cela, le porteur et les officiels reculent de deux mètres pour offrir à la presse une vue claire du gagnant.
4. La procédure pour la remise de médaille et la présentation des bouquets de fleurs est reproduite pour la deuxième et troisième place.
5. En option, un magnum de champagne peut être offert à chacun des trois concurrents après que la cérémonie soit terminée.
6. Lorsque le champagne a été offert et la presse a eu le temps suffisant pour travailler, les porteurs, les officiels et les récipiendaires s'alignent de nouveau pour s'éloigner du podium.
7. Les concurrentes féminines recevront leurs récompenses avant les concurrents masculins.

## **III. Remises des prix par les Officiels.**

Deux officiels sont exigés, un pour les médailles et un pour les bouquets de fleurs.

1. L'officiel remettant les médailles et les fleurs est choisi parmi le rang le plus haut du CIO, du CNOSF, de l'ITU, de la F.F.TRI., du gouvernement, des collectivités territoriales et des représentants des sponsors de l'événement.
2. La Direction des Grandes Epreuves en consultation avec l'Opérateur veillent d'un commun accord au choix le plus approprié.
3. Lors de l'exposé de course, les athlètes sont informés de la conduite à tenir durant la cérémonie de remise des récompenses.
4. Si possible, les officiels remettant les récompenses aux athlètes féminins et aux athlètes masculins sont différents.